

Pour une meilleure gestion des conflits - 27/11/2013

L'ordre des architectes va se régionaliser. La réforme permettra un meilleur arbitrage des conflits.



Les architectes wallons et leurs collègues flamands se sont accordés pour réclamer une réforme de leur ordre professionnel. Les deux conseils étaient demandeurs d'un tel changement. Pas forcément parce que l'entente n'était plus idéale mais parce que les matières les concernant sont essentiellement régionalisées. *«L'enseignement relève de la communauté, l'urbanisme de la région. Et la coordination et sécurité des chantiers dépendent du fédéral.»* Le constat dressé par Jean Thiry, président du Cfg-OA (conseil francophone et germanophone des architectes) confirme bien les difficultés rencontrées par l'ordre. *«On est en discussion depuis de nombreuses années. L'ordre n'était pas adapté à la structure administrative du pays.»*

Une série d'aménagements va découler de cette scission. *«Les 10 conseils provinciaux vont disparaître. Il n'en restera plus qu'un pour le communautaire et un pour le régional. L'ordre, c'est un peu l'organe de régulation et le gendarme de la profession pour arbitrer une série de conflits.»* Des conflits qui peuvent naître entre architectes ou entre l'architecte et le maître d'ouvrage. Ces conflits étaient réglés au sein des conseils provinciaux. *«Les architectes étaient jugés par leurs pairs. Maintenant, il faudra s'adresser à une seule chambre. Dans ce cas, on est sûr que s'il y a une faute déontologique, l'architecte aura la même sanction, qu'il habite à Arlon ou à Charleroi.»* Cette chambre pourrait s'installer à Namur tandis que le siège de l'ordre francophone sera à Bruxelles.

La suite de la procédure est entre les mains du pouvoir politique. *«On s'est basé sur un projet de loi de la ministre Laruelle. Elle était d'accord pour lancer la réforme si on en faisait l'arbitrage. J'espère que le Comori va le mettre dans son programme des réformes. On attend des nouvelles pour janvier. On est en instance de divorce, ce serait bizarre de devoir continuer à faire chambre commune.»*